

## **Stratégie "Paris piéton". - Approbation de la stratégie "Paris piéton" et signature de la Charte internationale de la marche.**

30/01/2017

Par Mme Anne HIDALGO - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

Mes chers collègues,

Comme vous le savez, les grandes métropoles portent aujourd'hui une attention de plus en plus forte aux espaces publics, à la qualité de vie au sein de ces espaces ainsi qu'aux modèles de déplacement adaptés que sont la marche et le vélo. De très nombreuses municipalités dans le monde cherchent à rééquilibrer l'espace urbain au profit des piétons et des cyclistes.

En effet, ces politiques correspondent aux grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle que nous devons relever, le défi écologique d'une part, mais aussi le bien-être, la santé des citoyens, d'autre part.

Elles prennent en compte de nombreux enjeux : densité, pollution de l'air, mode de vie sédentaire, changement climatique. La marche est une pratique bénéfique pour l'environnement et pour la santé physique et psychique des individus. C'est un mode de déplacement gratuit, accessible au plus grand nombre, et souvent plus rapide et plus efficace dans une ville dense. Elle contribue bien sûr à la sociabilité, à l'agrément des espaces publics, mais aussi à la vitalité commerciale des quartiers et plus largement à l'attractivité et au rayonnement des villes.

Pour construire la stratégie "Paris piéton", nous sommes partis d'un constat élaboré avec l'ensemble des acteurs concernés. Je veux remercier Christophe NAJDOVSKI, mon adjoint, de porter cette ambition à laquelle, je crois, nous pouvons tous adhérer, mais de le faire avec beaucoup de constance, de détermination et de sens du dialogue.

Si cette étude fait apparaître les nombreux atouts qui sont les nôtres, elle révèle aussi un paradoxe. Les Parisiens sont de grands marcheurs. On découvre Paris en marchant, en poussant les portes et en regardant ce qu'il y a derrière.

60 % des déplacements internes à Paris se font à pied, parisiens et franciliens confondus d'ailleurs. Seuls 10 % des Parisiens utilisent leur voiture pour aller travailler. 10 % des Parisiens seulement utilisent leur voiture pour aller travailler. Si 52 % des déplacements des Parisiens se font à pied et dans Paris, 56 % de l'espace public est dévolu à la voiture.

Ainsi, les conditions de déplacement des marcheurs ne sont pas optimales. Les piétons souffrent en particulier de nuisances liées à la circulation, mais aussi à l'encombrement des trottoirs, sans parler de la pollution. Je veux insister sur un point très important, la sécurité. 1.407 piétons ont été victimes d'accidents corporels de la circulation à Paris au cours des 10 premiers mois de 2016, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2015. Nous aurons d'ailleurs, le 10 mars prochain, une opération avec Jean TODT, Président de la Fédération internationale automobile, qui est par ailleurs ambassadeur auprès de l'O.N.U. sur cette question de la sécurité

routière. Nous ferons une opération avec lui et d'autres maires de grandes villes, le Maire de Montréal sera présent, le 10 mars à la place de la Concorde.

La question de la marche est essentielle à mes yeux, car elle est au croisement de plusieurs de nos priorités : la qualité de l'air, la qualité de vie et la réappropriation de l'espace public par les citoyens.

Depuis le début de cette mandature, le développement des circulations douces, de grands projets urbains comme la requalification des Maréchaux, ou les fermetures temporaires à la circulation, ainsi "Paris Respire" inventé il y a longtemps, mais que nous avons amplifié, ou encore "La journée sans voiture" que nous avons inaugurée avec cette mandature, vont dans ce sens.

Replacer le piéton au cœur de la ville et permettre à chacun de pouvoir circuler à pied plus librement et sereinement. La piétonisation des voies sur berges est à ce titre un projet emblématique de cette stratégie.

Cette stratégie "piéton" va permettre de réinscrire ce projet et tous les autres dans un processus plus large, plus global. Nous voulons réaffirmer que la marche est un mode de transport en soi qui mérite des attentions spécifiques des dispositifs ciblés et une attention accrue. Je tiens à souligner que l'élaboration de ce projet, qui s'est déroulée tout au long de l'année 2016, est le fruit d'une concertation soutenue et constante. Elle a permis à chaque étape et selon des modalités variées d'associer l'ensemble des acteurs concernés : les mairies d'arrondissement, les territoires limitrophes, les directions de la Ville, les grands partenaires institutionnels concernés, les associations, les structures spécialisées. Cette stratégie "piéton" vise à prévoir des aménagements en faveur des piétons et à promouvoir la marche à Paris. Elle s'intéresse autant aux déplacements qu'à l'hospitalité des espaces publics. Elle cherche à faciliter les trajets journaliers, les conditions de la marche au quotidien, mais elle entend aussi favoriser la promenade ou la pratique sportive. Elle propose des réponses aussi bien en termes d'aménagement que de réglementation et de sensibilisation. Dans ses différents aspects, elle porte une attention particulière aux personnes en situation de handicap.

Nous nous proposons ainsi de lancer cinq chantiers thématiques.

D'abord, multiplier et simplifier les continuités piétonnes et opérer de nouveaux partages de la voirie. La priorité est de faciliter les franchissements, notamment sur le boulevard périphérique, mais aussi d'autres ruptures urbaines qui doivent être atténuées. Des projets de réaménagement de places intègrent pleinement ces objectifs, ainsi que la nécessité d'apaiser les axes routiers.

Bien sûr, je ne l'ai pas dit encore, mais faire en sorte que les portes de Paris soient franchissables et notamment par les piétons. Nous voulons aussi créer des parcours sportifs verts et culturels, sur des terre-pleins centraux de certains boulevards comme ceux de Charonne ou de Ménilmontant.

Deuxièmement, il s'agit aussi de favoriser la diversité des usages de la rue, dans la rue. Je pense en particulier aux enfants, ou aux femmes qui doivent pouvoir se déplacer en toute tranquillité, parce que nous avons une approche dite "genrée" de la rue et de l'espace public. C'est ainsi que nous allons, par exemple, mettre en place de nouvelles formes de zones de rencontre avec des trottoirs élargis et végétalisés, ainsi que des rues aux enfants piétonnisées. C'est dans ce cadre également que nous allons travailler à un Marais piéton en créant une zone à trafic limité dans laquelle la circulation sera limitée à la desserte locale, privilégiant la vie de quartier à la circulation de transit.

D'autres quartiers ou rues de Paris pourront ensuite se développer dans tous les arrondissements.

Nous voulons aussi élever les standards de confort et de sécurité des espaces publics, car c'est une nécessité. C'est le sens d'un certain nombre d'actions envisagées. Par exemple, le renforcement des mesures de sécurité routière, la sécurisation et l'élargissement des passages piétons sur les Champs-Élysées, le désencombrement de l'espace. Je rappelle aussi que je souhaite d'ici 2020 limiter la vitesse à 30 kilomètres/heure dans tout Paris, exception faite des grands axes, comme l'ont fait quasiment tous nos collègues maires de la Métropole.

Le porte-parole de ces maires, Stéphane BAUDET, Président de l'A.M.I.F., l'a dit de la façon la plus claire qui soit la semaine dernière ici à l'Hôtel de Ville, lors des vœux que nous présentions à l'A.M.I.F. Partout, dans toutes les villes de la Métropole et d'Ile-de-France, les maires sont passés à 30 kilomètres/heure dans leur ville.

A Paris, il nous faut aussi repenser l'orientation des piétons dans la ville, avec la mise en place de plans ou de repères plus efficaces, qui indiquent aussi les temps de trajet à pied et les parcours signalés pour découvrir Paris à pied.

Enfin, nous devons conforter la culture piétonne de notre ville en valorisant la marche urbaine comme un véritable art de vivre. Si, comme je l'ai dit, la marche est le mode de déplacement majoritaire à Paris, il est encore possible de développer sa pratique, car 33 % des Parisiens marchent moins d'un kilomètre par jour. En outre, de nombreux déplacements de 1 à 2 kilomètres sont réalisés chaque jour en transports collectifs. Un transfert vers la marche de ces courts trajets permettrait aussi de désaturer en partie des aspects de notre réseau de transports en commun.

Nous vous proposons également, par ce projet de délibération, de signer la Charte internationale de la marche, "Walk 21", qui veut dire "marche 21", qui place Paris dans les villes au sein desquelles il fait bon marcher, aux côtés de New York, Londres, Montréal ou Singapour. Mais rares sont les très grandes villes monde dans lesquelles il est possible de marcher.

Nous affirmons ainsi avec force que le dynamisme d'une ville aujourd'hui ne rime pas seulement avec la circulation automobile, au contraire. Cela exige une réelle qualité de vie et de développement des mobilités douces.

Mes chers collègues, issue de la consultation des citoyens, la stratégie de "Paris piéton" respecte les principes d'une élaboration concertée, aussi bien dans sa conception que dans sa mise en œuvre proposée. En effet, chacun des chantiers initiés reposera sur une dynamique collective et partenariale, associant l'ensemble des parties prenantes. Des stratégies piétonnes d'arrondissement pourront compléter les mesures initiales et nous accompagnerons bien sûr les maires d'arrondissement dans cette entreprise.

Elle apparaît donc comme une nouvelle pierre essentielle dans notre ambition de construire une métropole toujours plus agréable à vivre, attractive et durable. Réinventer notre ville tout en réinventant nos vies, ce sont nos conditions communes d'existence ici et maintenant qui sont en jeu, mais aussi notre avenir et celui de nos enfants, car c'est ainsi que nous pourrons relever le plus grand des défis auquel nous sommes confrontés : celui de la réduction de la pollution et au-delà, de l'adaptation de Paris au changement climatique.

Je vous remercie. Je remercie à nouveau Christophe NAJDOVSKI et l'ensemble des services, des cabinets, les maires d'arrondissement, les citoyens qui ont participé à cette grande concertation. Merci à vous.